

LE NATIONALISME ET LES PARTIS

VI

L'élection de Drummond-Arthabaska

Evolution du Parti Conservateur

La dernière assemblée fut convoquée à Saint-Bernard par les soins de M. Louis Goderre, aujourd'hui secrétaire d'Etat. Les mêmes déclarations furent faites, les mêmes principes invocés, les mêmes résolutions lues et acclamées.

Ce fut au tour de M. Goderre de faire son petit saint Pierre et de tenir M. Borden. Le congrès fut, un an et demi plus tard, quand il réussit le portefeuille de M. Monk.

En 1910, il leva lement au monstre, comme les autres, en exécution de la loi navale et de la "politique non moins néfaste" de M. Borden.

Ainsi qu'il l'a expliqué, le jour où il devint "honoré" de par la loi, le futur ministre fit sa petite réserve pour les cas de "péril imminent". Mais dans l'intimité, il eut bien d'expliquer que cette réserve n'avait d'autre but que "d'empêcher" les gros de Westmount. A quelque temps de là, il fut choisi comme candidat "nationaliste" et élu, en 1911, comme partisan de M. Monk.

Toutes les assemblées qui suivirent ne firent qu'une répétition des deux premières.

"Le danger allemand n'est qu'un leurre... Abandonnez la garde rouge et la garde bleue", décrivait, à Vaudreuil, M. Sévigny, aujourd'hui député Tory de Berthier et aspirant solliciteur général.

"Nous sommes convaincus que si les électeurs pouvoient se prononcer, la majorité approuverait le bill du gouvernement et aussi bien le projet Borden", affirmait, à la Longue-Pointe, M. Goderre, aujourd'hui ministre Tory dans le cabinet Borden. Et il ajoutait que la solution offerte par M. Monk était la seule acceptable.

"Nous sommes détachés des deux grands partis", déclarait, à Saint-Bernard, M. Patenaude, député de Laprairie à la législature, aujourd'hui organisateur du parti Tory fédéral. "La voie des hommes et des titres a perdu Laurier et Borden", ajoutait-il. Et il ne cachait pas, dans les cercles politiques, que s'il avait à choisir entre Laurier et Borden, il voterait pour Laurier.

Il serait facile de multiplier les citations et les anecdotes. Toutes prouvaient à l'évidence que la campagne de 1910 fut menée contre les deux partis également. Au premier rang de ceux qui dénonçaient le principe de la contribution, qu'ils viennent de voter à la Chambre, étaient MM. Nantel, Goderre, Blondin, Sévigny, Paquet, Rainville, Lépine. Tous voulent à plusieurs reprises les résolutions condamnant la loi navale et la "politique non moins néfaste" de M. Borden.

A une telle assemblée, un chef conservateur, qui, du reste, n'avait pris aucune part à la campagne, tenta d'empêcher que les résolutions ne fussent soumises au peuple. L'espérance se joignit à Lavergne pour repousser cette intervention et il leva la main avec enthousiasme pour dénoncer la politique qu'il approuve aujourd'hui.

Il était même débile de nationalisme, ce brave Lépine. "J'ai jamais été bleu, moi, — croyait-il à tout propos — j'ais nationalisé depuis 1885."

Bref, au moment de l'élection de Drummond-Arthabaska, la scission entre le groupe "nationaliste" et le parti Tory était complète. Les députés conservateurs qui votent pour M. Monk — MM. Blondin, Nantel, Paquet, Lortie — n'appartiennent plus au caucus conservateur. Les partis du Toryisme leur faisaient grise mine. Dans les clubs soi-disant favorables, les amis imperialistes boycottent littéralement le député Jacques-Cartier.

Dans l'un de ces cercles, le soir de l'élection de Drummond-Arthabaska, un groupe de ces flingues essaya entourant M. Brodeur et l'interrogeaient sur ses expériences. "La lutte a été dure", répondit le ministre de la marine; mais, ajouta-t-il avec cette lourde suffisance qui le caractérisait, "nous sommes certains de l'emporter par une bonne majorité." "Tout n'est pas?" déclaraient quelques torys, "nous allons être débarrassés de Monk?" — "It's a pity for poor Monk", ajouta l'un d'eux. "But why did he join that d..... Bourassa and his nationalist clique?"

Une demi-heure plus tard arriva la nouvelle de l'élection de Gilbert-Eclipse du ministre et de son entourage de rouges et de bleus orthodoxes.

Le lendemain, quelques-uns de ces fiers personnages rencontraient M. Monk, l'abordant chapeau bas et le félicitant avec effusion de son succès. "Les voici d'une politesse indéniable!" ne put s'empêcher de dire le député de Jacques-Cartier, qui n'aime pourtant pas à mal parler des gens.

Les chambres se réunissaient à quelques jours de là. Je crus devoir mettre M. Monk et ses amis en garde contre les couvertures que les chefs torys ne manquaient pas de leur faire.

Rapportant les objections dont M. Monk avait admis la justesse dès le début de la campagne, j'insistais sur la nécessité de réservé notre entière liberté afin d'être toujours prêts à nous rapprocher de celui des deux partis qui offrait le plus de garanties au succès de nos idées. Sur ce point encore M. Monk partageait ma manière de voir.

Le temps nous paraissait venir d'éteindre l'terrain du débat, nous préparions une motion d'amendement à l'adresse. M. Monk la présenta, le 22 novembre 1910.

Par cette motion le député de Jacques-Cartier réclamait la consultation populaire sur "la politique navale du gouvernement et sur la question générale de la contribution du Canada aux armements impériaux."

M. Borden proposa, en "vote-consultation", une motion dans laquelle il réservait les protestations de dévouement à l'Empire et blâmait le gouvernement de ne pas consulter le peuple sur la "politique navale du Canada."

Lorsque cette motion fut débattue par le vote conjoint des libéraux et de MM. Monk, Nantel, Blondin, Paquet, Lortie et Gilbert, le leader de l'opposition et tous ses partisans, sauf M. Foster et le colonel Hastings, exhibèrent le peu de député de Jacques-Cartier et appuyèrent sa proposition. Par ce vote et par cette attitude, le parti conservateur tout entier abandonna le terrain où il s'était placé, en février 1910, alors qu'il voulait restreindre la consultation populaire à une "politique permanente". Il franchissait les bornes que M. Borden avait déterminées dans sa contre-proposition immédiatement précédente, laquelle réclamait cette consultation sur la seule "politique navale". Il se liait enfin à l'obligation de consulter le peuple sur toute mesure "de contribution aux armements impériaux."

M. Borden n'était même qualifié au mode de consultation préconisé par M. Monk et par les nationalistes: le plébiscite. Après que sa motion fut été rejetée, le 28 novembre 1910, le leader de l'opposition prit la parole pour expliquer les motifs de son adhésion à la proposition du député de Jacques-Cartier.

C'est alors qu'il affirma que si le Canada prenait part à la défense générale de l'Empire, il devait avoir voix au chapitre de la politique impériale. Il ajouta que lorsque la politique navale serait formulée, "il serait du devoir de tout gouvernement d'en appeler au peuple du Canada pour en recevoir un mandat, d'accepter [ce mandat] et d'agir selon l'opposition sur la dissolution accordée à cette politique."

"It would be the duty of any government to go to the people of Canada, to receive their mandate, and except and act upon their approval or disapproval of that policy." (1)

Le mot "plébiscite" n'y était pas — pas plus que dans la motion de M. Monk. Mais comment interpréter les paroles de M. Borden autrement que comme une approbation du plébiscite? Il parlait ici de "participation" dans le sens commun de "mandat", de "consentement". Or, comment un ministère pourrait-il agir en conformité d'un vote favorable ou défavorable de cette nature? Autrement qu'après un plébiscite? Un ministre qui est appuyé au peuple par le seul mode de la dissolution parlementaire ne peut assurer qu'un mandat conforme à sa politique. Si sa politique, représentée par ses compagnes, est déaproposée, il ne lui reste qu'à démissionner, c'est-à-dire à essayer d'agir.

Si nous étudions M. Borden, confirmant partiellement sa parole, faisant dresser les chambres, comme le ministère libéral le fit sur la question de l'assentiment, et que le peuple déclaraient sa politique, quel autre mode pourrait-il trouver que celui de voter les élus?

Comme M. Borden affirme qu'il se fait aujourd'hui que entre le

line de conduite qu'il s'était tracée en février 1910, il a raison. Mais en agissant ainsi, il rompt à la fois l'engagement qu'il avait pris avec les libéraux, en mars 1909, et celui qu'il contracta envers les nationalistes, en novembre 1910.

De la rupture de son entente avec les libéraux, M. Borden peut, à la rigueur, se justifier en prétendant qu'il a reçu l'absolution du peuple, aux élections de 1911. De la seconde, non; puisqu'il est allé au scrutin sans avoir rien retranché de ses déclarations, rien modifié de son attitude de novembre 1910 — la dernière qu'il ait prise sur cette question avant les élections générales. Et il a sanctionné celle entente en faisant une large part dans son ministère à trois députés qui se sont fait élire en promettant sur l'honneur que la loi navale, serait abrogée et qu'aucune autre mesure ne serait adoptée sans que le peuple soit consulté par un référendum.

Quant aux ministres et aux députés de Québec qui, ayant pris des engagements, ont voté la contribution de trente-cinq millions — Nantel, Pelletier, Goderre, Blondin, Sévigny, Paquet, L'espérance, Rainville, Léveillé, Gauthier — ils n'ont aucune justification quelqueque. Ce sont tout honnêtement des transfuges et des parjures.

Henri BOURASSA.

N.B.—Deux détails à corriger dans mon article d'hier. Il y a la composition avant que je n'aie eu le temps de le réviser. Parmi les six députés conservateurs qui votèrent, le 9 mars 1910, pour la motion Monk, contre la douzième lecture du Bill de la Marine et contre la contribution d'urgence proposée par M. Borden, il faut lire le nom de M. Lortie, député de Soulard, au lieu de celui de M. Sévigny, qui n'était pas encore député. Il faut aussi retrancher les noms de MM. Ames et Perley de ceux qui votèrent pour les deux propositions de la gauche. M. Ames était absent. M. Perley vota pour la proposition de M. Borden et s'abstint de voter sur la motion Monk. Les députés conservateurs qui votèrent pour les deux propositions furent MM. Doherty, Broder, Chisholm, Carrie, Herron, Jameson, Legge, Sharpe, White, Wilcox et Worthington.